

Monsieur le Conseiller National,
Madame la Conseillère Nationale

Ermatingen, le 16 septembre 2010

Motion Aebi 10.3472 – Régulation des quotas de lait pour un marché équitable

Madame, Monsieur,

Le 14 septembre le Conseil National a déclaré l'urgence de la motion Aebi et a pris la décision que celle-ci sera traitée dans la session actuelle. La motion charge le Conseil fédéral d'accorder le statut de force obligatoire à la Fédération des producteurs suisses de lait PSL pour son modèle de gestion des quantités fondé sur les anciens droits de livraison de l'année laitière 2008/2009.

Malgré les apparences qui pourraient donner l'impression que cette motion est soutenue par toute la communauté paysanne, nous tenons à souligner que ce n'est de loin pas le cas. Un très grand nombre de producteurs de lait, résolument orientés vers l'avenir et membres de diverses organisations regroupées dans la plateforme marché du lait, veulent par le biais de ce courrier faire part de leur position et présenter leurs arguments et les raisons pour lesquelles ils refusent cette motion Aebi.

Les raisons pour un refus catégorique sont les suivantes :

- Cette motion est une gifle pour tous les producteurs de lait qui se sont fondés sur les conditions cadres qui avaient été décidées par le Parlement en 2003 déjà, et qui ont adapté leurs structures et fait des investissements en conséquence. La Suisse a besoin de ces **producteurs motivés et résolument orientés vers l'avenir** pour éviter de perdre encore plus de parts de marché.
- Cette motion, si elle est acceptée, briserait toute continuité dans la politique agricole, d'où l'impossibilité pour la branche laitière de développer une stratégie durable lui permettant de relever avec succès les défis auxquels elle est confrontée. Nous devons pouvoir planifier nos productions à long terme en nous fondant sur la politique agricole développée ces dernières années et confirmée à plusieurs reprises par le Parlement.
- La motion veut créer un véritable îlot pour le prix du lait en Suisse. Trois litres de lait sur quatre sont toutefois en concurrence directe avec du lait étranger. Un tel îlot de haut prix du lait conduirait donc à des pertes continues de parts de marché – donc de possibilités de produire – à moins qu'on accepte en même temps de remettre en place la politique agricole et la protection à la frontière qui existaient dans les années 1990.

- Si ceux qui défendent la motion Aebi parlent de trop de lait, ils se réfèrent uniquement au marché suisse. Le lait est cependant la seule production qui, sur la base des conditions naturelles de notre pays, peut être exportée avec succès. Dans un monde de plus en plus globalisé, il faut donc saisir cette opportunité d'exporter des produits de lait de haute qualité.
- La motion veut réintroduire, avec l'aide de la force obligatoire de l'Etat, un contingentement de droit privé, basé sur les anciens droits de livraison. Aucune autre branche ne connaît de tels droits de production garantis à vie, avec les rentes de situation qui y sont liées.
- Cette motion conduit à une **spoliation partielle** pour tous les producteurs qui ont fait leur devoir et qui ont investi avec succès dans de nouveaux marchés durant ces dernières années.

Dans l'annexe de cette lettre, des arguments complémentaires sont encore développés sur nos motivations de refuser la motion Aebi. **Aller à reculons vers l'avenir n'est pas la bonne solution.**

Conclusion : Conquérir ensemble les marchés du futur

Dans les marchés de plus en plus globaux, il n'y a qu'un seul chemin à suivre ensemble avec nos producteurs et transformateurs : nous devons convaincre les consommateurs en Suisse et à l'étranger avec nos produits de qualité et conquérir de nouveaux marchés. C'est ainsi qu'on pourra assurer des perspectives positives à toute la branche laitière.

C'est la raison pour laquelle nous vous prions, Madame, Monsieur la/le Conseiller/ère National/e, de refuser la motion Aebi, dans l'intérêt de la production de lait suisse. Cette production ne pourra se développer avec succès que si les règles restent stables à long terme et ne sont pas continuellement changées.

Meilleures salutations

Pour des informations complémentaires :

M. Roland Werner, Tél. 078 680 90 91 (Renseignements en allemand)

M. Michel Guex, Tél. 078 644 35 56 (Renseignements en français)

Annexe : arguments complémentaires

PMW PML Suisse Allemande

PMO Thur Milch Ring AG

PMO Biedermann / Züger

PO Ostschweiz

Direktlieferanten Hochdorf

PMO Mittelthurgau

PMO Bodenseemilch

PMO Seiler

PMO Freiamt

PMW PML Suisse Romande

APLCNS – Association producteur de lait de consommation

Neuchâtel-Seeland

APLE – Association producteurs de Lait ELSA

APLC – Association producteurs de lait Cremo

PMW-PML

PLATTFORM MILCHWIRTSCHAFT – PLATEFORME MARCHE DU LAIT

Motifs pour le refus de la mention Aebi

La motion est une gifle pour tous les producteurs de lait orientés vers le futur

En 2003, le Parlement a décidé de supprimer pour le 1er mai 2009 le contingentement de lait de la Confédération, qui servait à réguler la production du lait dans notre pays. Le même Parlement a aussi clairement rejeté, lors des délibérations concernant PA 2011, l'idée de pouvoir remplacer le contingentement fédéral par un système de contingentement privé. Si cette motion est adoptée, c'est exactement ce qui se passerait. Cela serait une gifle pour tous les producteurs de lait qui ont accepté de relever les défis PA 2011 et de la libéralisation du marché lait. Un tel slalom dans la politique agricole ne pourrait qu'insécuriser la branche laitière et la paralyser pour de nombreuses années. Nous avons besoin d'une politique agricole claire et fiable ; seule une telle politique nous permettra aussi d'investir à long terme.

La motion répand l'illusion d'un îlot pour le prix du lait dans une Suisse isolée

Le lobby conservateur de la Fédération des PSL, qui est en fin de compte l'instigateur de cette motion, répand vis-à-vis des producteurs l'illusion qu'il est possible de maintenir en Suisse un îlot pour le prix du lait. Or, trois litres de lait sur quatre sont en fait en concurrence directe ou indirecte avec le lait étranger. Si l'Etat ne remet pas en place une protection rigoureuse à la frontière et n'interdit pas le tourisme alimentaire, une telle optique est une illusion qui ne peut que conduire à des pertes douloureuses de parts de marchés. Force est de constater que même au même au niveau fédéral, Monsieur Prix encourage les consommateurs à faire des économies en effectuant leurs achats alimentaires à l'étranger. Les défis actuels et futurs doivent être relevés avec des produits correspondants au marché actuel, et non avec des systèmes relevant du passé.

Avec l'ouverture des frontières, le prix du lait suisse est lié au prix du lait de l'UE.

Tout le monde est d'accord que le prix actuel du lait est trop bas. Cette situation n'est cependant pas due à l'abolition du contingentement laitier et au niveau de la production laitière.

A notre avis, la baisse du prix du lait est due à quatre raisons principales :

- Le bas niveau du prix du lait dans l'UE a une grande influence. L'ouverture des frontières pour tout le marché du fromage a comme conséquence que le prix du lait en Suisse doit suivre les variations du prix dans l'UE. Si on ne procède pas ainsi, cela a immédiatement comme conséquence des pertes importantes de parts de marché, dues aussi bien à l'augmentation des importations de produits laitiers qu'à la diminution des exportations. Cela nous conduit inexorablement dans un cercle vicieux de baisses continues.
- Le taux très bas de l'Euro a également une grande influence sur les prix du lait en Suisse. En l'espace d'une année, les exportations importantes sont devenues 20% plus cher alors que les importations sont 20% meilleur marché. C'est une différence importante en quelques mois. Les statistiques des dernières années montrent une nette tendance négative du bilan d'exportation. Si nous ne sommes pas compétitifs, nous passerons d'ici quelques années du statut de pays exportateur de fromage à celui de pays importateur de fromage.

- Une grande quantité de lait est exportée sous forme d'aliments transformés comme le chocolat suisse. Afin de ne pas perdre cette quantité, nous devons être à même de fournir du lait à un prix compétitif.
- Ces dernières années, les marchés internationaux des matières premières et par conséquent la demande pour les produits laitiers ont subi de grandes turbulences. Un tiers de notre lait est exporté. Avec l'ouverture des frontières, il est clair que le marché laitier suisse réagit très rapidement à l'évolution internationale.

De surcroît, entre 1990 et 2006, malgré les contingents laitiers, le prix du lait en Suisse est tombé de 1,07 francs à 69 centimes. Dans nos pays voisins le prix actuel du lait est aussi à un niveau très bas malgré les quotas de lait. Si la demande diminue en raison de prix trop élevés ou à cause d'un développement économique incertain, une régularisation des quotas de lait par l'Etat s'avère aussi inutile. Finalement, des instruments contraires aux lois du marché ne peuvent coordonner l'offre et la demande.

Aucune autre branche ne connaît des droits de production garantis à vie

En 1977, le contingentement laitier a été introduit. A cette époque, cette introduction avait déjà suscité de grandes discussions. En 1999, la possibilité a été donnée aux producteurs de transférer des contingents, ce qui a été un premier assouplissement. Cela a toujours été une évidence depuis le début, un contingent de lait n'était pas un droit de produire garanti à vie. Aucune autre branche ne connaît d'ailleurs une telle garantie, avec les rentes de situation qu'elle procure. Pour le développement futur de la production laitière, il était extrêmement important de supprimer ces rentes de situation, seule solution pour permettre aux entreprises de se développer conformément au marché. Un retour à l'ancien contingentement ou à une forme similaire de contingentement serait une grave erreur pour l'avenir des producteurs de lait.

La motion conduit à une spoliation partielle des producteurs tournés vers l'avenir

Durant la période 2006 - 2009, les producteurs pouvaient sortir prématurément du contingentement laitier. Durant ces trois années, de gros investissements ont été consentis dans la branche laitière, par exemple dans des étables laitières conformes aux besoins des animaux, dans la rationalisation d'usines de transformation et dans le développement de nouveaux marchés. Des producteurs tournés vers l'avenir ont fait de gros investissements dans la perspective de développer de nouvelles exportations, pour lesquelles ils ont produit des quantités excédentaires à un prix parfois inférieur de 15 cts. La motion Aebi prévoit que ces quantités excédentaires seront pénalisées d'une taxe pouvant aller jusqu'à 30 cts par litre. Pour de nombreux producteurs qui ont investi avec succès dans de nouveaux marchés, cela représenterait une véritable spoliation.